

[Déclaration sur le métronome]

*Mercure de France*, avril 1816, p. 416.

*Au même*<sup>1</sup>

Monsieur le rédacteur,

Ayant reconnu, par l'expérience et la théorie, les avantages incontestables du *Métronome* (1), inventé par M. Maelzel, pour indiquer d'une manière positive tout mouvement musical, nous déclarons, d'accord avec les plus habiles compositeurs de Londres et de Vienne, que nous l'adoptons absolument, et que, dès ce jour, nous ne désignerons la mesure de nos différens ouvrages que par les divisions métronomiques, invitant les artistes de tous les pays de les adopter également.

De cette manière, en quelque lieu que le génie les inspire, nous serons initiés à leurs plus secrètes intentions, et la nôtre parviendra jusqu'à eux.

Nous croyons devoir encore recommander l'usage du *Métronome* à tous les élèves apprenant la musique, auxquels il servira de guide et de régulateur en l'absence de leur maître.

Le double motif d'être utiles à l'art que nous professons, et de rendre la justice due à M. Maelzel, nous a déterminés à vous prier d'insérer cette déclaration dans votre prochain numéro.

Nous avons l'honneur d'être,

MM. Méhul, chevalier de la Légion d'Honneur, membre de l'Institut, inspecteur de l'école royale de musique ; le chevalier Berton ; le chevalier Cherubini, membre de l'Institut, surintendant de la musique du roi ; le chevalier Lesueur, surintendant de la musique du roi et membre de l'Institut ; Boyeldieu, Catel, Spontini, Nicolo, de Malte ; Kreutzer, professeur de l'école royale de musique ; le chevalier Paer, Persuis, Plantade, Pleyel, Nadermann, Adam, Ladurner, Prader.

(1)Se trouve à Paris, chez l'auteur, place Vendôme, n°12 ; à Vienne, chez l'auteur ; à Londres, chez M. Clementi.

---

<sup>1</sup> C'est-à-dire : « Correspondance. Au rédacteur du *Mercure de France*. »